

Taux d'investissement dans des entreprises éligibles des FCPI gérés par SIPAREX PROXIMITÉ INNOVATION :

CARACTERISTIQUES GENERALES DU FONDS	
Société de gestion	SIPAREX PROXIMITÉ INNOVATION Agrément n° GP 04032
Code ISIN	FR 0011291707
Dépositaire	CACEIS BANK FRANCE
Durée de vie	7 ans, prorogable 3 fois 1 an
Durée de blocage	7 ans, pouvant être prorogé jusqu'à 10 ans (sauf rachat anticipé pour cause de licenciement, invalidité ou décès)
Commission de rachat de parts	Néant
Calcul de la valeur liquidative	Semestriel (31 mars/30 septembre)

	Date de création	Taux de l'actif éligible	Date d'atteinte du quota
Génération Innovation I	30/09/2001	78% (31/03/2012)	31/09/2004
Uni Innovation III	31/12/2002	72% (31/03/2012)	31/09/2005
Action Innovation 2003	31/12/2002	67% (31/03/2012)	31/09/2005
Diadème Innovation I	25/11/2004	73% (31/07/2012)	25/05/2007
Diadème Innovation II	02/06/2006	61% (31/07/2012)	30/06/2008
Diadème Innovation III	02/07/2007	61% (31/07/2012)	31/12/2009
Diadème Innovation IV	21/07/2008	72% (31/07/2012)	31/12/2010
Champlain Innovation	05/06/2009	66% (30/09/2011)	30/04/2011
Diadème Innovation V	03/08/2009	75% (31/07/2012)	31/07/2011
Siparex Innovation 2010	30/12/2009	83% (31/03/2012)	30/04/2011
Major Trends Innovation	13/10/2010	55% (31/07/2012)	30/09/2012
Siparex Innovation 2011	30/12/2010	61% (31/05/2012)	30/04/2012
Innovations et marchés	31/07/2012	38% (31/07/2012)	30/09/2013
Siparex Innovation 2012	30/12/2011	35% (31/07/2012)	30/04/2013



SIPAREX

INNOVATION 2013

Fonds Commun de Placement
dans l'Innovation

AVERTISSEMENT

L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que votre argent est bloqué au minimum jusqu'au 31 décembre 2019 (sauf cas de déblocage anticipé prévus dans le règlement), cette date pouvant être repoussée jusqu'au 31 décembre 2022 sur décision de la société de gestion. Le fonds commun de placement dans l'innovation est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers.

Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds commun de placement dans l'innovation décrits à la rubrique « profil de risque » du règlement.

Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

A noter...

Le **document d'informations clés pour l'investisseur**, (remis préalablement à la souscription) et le **règlement** du FCPI sont disponibles sur simple demande auprès de SIPAREX PROXIMITÉ INNOVATION.

Supportant un **risque de perte en capital**, le FCPI SIPAREX INNOVATION 2013 doit s'inscrire dans une stratégie de **diversification de votre patrimoine**.

FRAIS ANNUELS		
SUR LA DURÉE DE VIE DU FONDS, PROROGATION ÉVENTUELLE INCLUSE, SOIT 10 ANS		
CATEGORIE AGREGÉE DE FRAIS	TAUX DE FRAIS ANNUELS MOYENS (TFAM) MAXIMUM	
	TFAM gestionnaire et distributeur maximum	Dont TFAM distributeur maximum
Droits d'entrée et de sortie	0,40%	0,35%
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement	3,80%	0,60%
Frais de constitution	0,08%	0%
Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations	1,00%	0%
Frais de gestion indirects	0,10%	0%
TOTAL	5,38%	0,95%

Pour plus d'information sur les frais, se reporter à l'article 22 du règlement

Répartition des taux de frais annuels moyens à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats, et à la charge du Fonds pour assurer son fonctionnement.



Siparex

UNE EQUIPE DE SPECIALISTES DEDIEE A LA GESTION DES FCPI* :

- Un **acteur du financement** de l'innovation, gestionnaire de FCPI depuis la création de ce type de fonds
- 132 sociétés** financées en France et à l'étranger
- Plus de 1.300 opportunités d'investissement reçues entre 2007 et 2011, permettant une **grande sélectivité des dossiers**
- Une **stratégie de proximité** des entreprises avec des implantations à Lyon et Paris

LE GROUPE SIPAREX**, UN GESTIONNAIRE D'EXPERIENCE

35 ans d'expérience dans le financement des PME
1,1 milliard d'euros sous gestion
800 sociétés financées depuis 1977, alimentant un réseau de professionnels (Club Siparex)
50 professionnels de l'investissement

** données au 31 mars 2012

CARACTERISTIQUES DE LA SOUSCRIPTION

Prise en compte des versements effectués jusqu'à la clôture des souscriptions

JUSTIFICATIF FISCAL

Une attestation fiscale, **à joindre à votre déclaration de revenus**, vous sera adressée par le dépositaire du fonds.

SOUSCRIPTIONS

Date limite de souscription : **28/12/2012**
 Montant de la part : **500,00 €**
 Commission de souscription : **4%***
** dont 3,5% reversés au réseau distributeur*

UN DOUBLE AVANTAGE FISCAL

En souscrivant au FCPI SIPAREX INNOVATION 2013 vous bénéficiez **d'un double avantage fiscal** (sous réserve de respecter les conditions légales et en contrepartie d'une durée de blocage de 7 ans minimum et 10 ans au maximum) :

1. A L'ENTREE : JUSQU'À 4.320 € DE REDUCTION FISCALE

Vous bénéficiez d'une réduction d'impôt sur le revenu pour 2012 de 18% des versements effectués hors droits d'entrée, dans la limite de 24.000 € pour un couple marié ou pacsé et soumis à une imposition commune et de 12.000 € pour une personne seule.

Votre situation	Votre investissement	Réduction d'impôt sur le revenu (IR)
Couple	24.000 €	4.320 €
Personne seule	12.000 €	2.160 €

Exemple de réduction d'impôts

2. A LA SORTIE : EXONERATION DES PLUS-VALUES

Votre investissement est exonéré d'impôt sur les plus-values réalisées (application des seuls prélèvements sociaux).

BON A SAVOIR

- Politique de distribution** à compter de la cinquième année (durée fiscale minimum de détention), **déjà mise en œuvre** pour d'autres FCPI gérés par la société de gestion.
- Durée de blocage de **7 ans minimum** prorogeable 3 ans (soit au plus tard le 31/12/2022), sur décision de la société de gestion.

* données au 31 mars 2012 et avant fusion avec Siparex Proximité Innovation

Le fonds **n'est pas un fonds à capital garanti**. Il présente un **risque élevé de perte en capital**.



Le FCPI Siparex Innovation 2013 sélectionnera des **PME technologiques** dans trois secteurs d'avenir : les **Technologies de l'Information**, les **Sciences de la Vie** et les **Eco-technologies**.

Des secteurs d'investissement diversifiés :

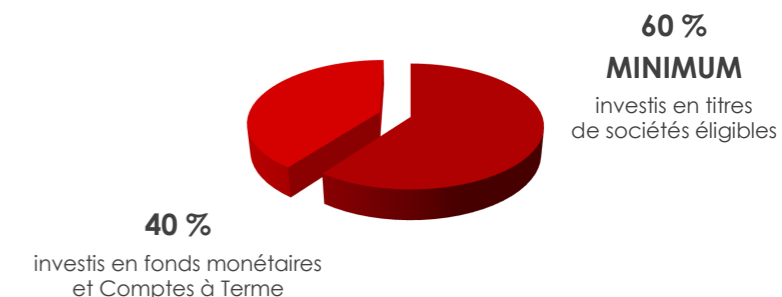
- Logiciels, réseaux et télécoms, Internet, micro et nano électronique ;
- Imagerie, diagnostic, matériel médical, médecine préventive ou personnalisée ;
- Chimie verte, traitement air/eau, stockage de l'énergie, services à la personne.

A noter...

- La création de valeur se fait par le développement de l'entreprise.**
- Participations minoritaires au capital des entreprises.**

ALLOCATION DU FCPI SIPAREX INNOVATION 2013

Le FCPI SIPAREX INNOVATION 2013 doit investir 60% minimum dans des entreprises dont le caractère innovant est reconnu par OSEO ou dont les investissements en R&D répondent à des critères spécifiques.



L'opportunité d'investir dans un portefeuille de PME :

- présentant des **perspectives de croissance** ;
- sélectionné par des **professionnels** de l'investissement et de l'accompagnement des PME ;
- diversifié**, afin de minimiser l'exposition du fonds à un seul secteur industriel.

POURQUOI INVESTIR DANS LE FCPI SIPAREX INNOVATION 2013 ?

En contrepartie d'un blocage de votre investissement compris entre 7 ans minimum et 10 ans maximum et du risque de perte en capital :

- Vous **diversifiez** votre épargne en **optimisant** votre fiscalité.
- Vous favorisez la **création d'emplois** qualifiés et durables dans **votre région**.
- Vous **stimulez le tissu industriel français** en accompagnant la croissance des entreprises de technologie.
- Vous capitalisez **sur les 35 années d'expérience** du Groupe Siparex.

En souscrivant au FCPI SIPAREX INNOVATION 2013, vos **avoirs sont bloqués jusqu'au 31/12/2019** au minimum et **jusqu'au 31/12/2022** au maximum, sur **décision de la société de gestion**.

Investir dans des PME technologiques comporte des **risques** liés au **secteur**, à leur **faible maturité** et de **liquidité**.